

Etat des lieux de la justice française



Virginie Valton s'inquiétait pour l'avenir de la profession de magistrat et la justice en général.

Originaire de Saint-Omer, Virginie Valton est substitut général à la cour d'appel de Douai et vice-présidente de l'union syndicale des magistrats. Mardi 4 février, elle répondait à l'invitation de l'association "Femmes responsables" pour établir un état des lieux de la justice française. Sans être alarmant, son message se voulait néanmoins alarmiste. La France arrive au 40^e rang sur 47 états du conseil de l'Europe en ce qui concerne le ratio budget consacré à la justice par rapport au nombre d'habitants. "En Guadeloupe, ils sont obligés d'imprimer les décisions de justice au dos de feuilles déjà imprimées...", donne-t-elle en exemple. La France est aussi parmi les moins bien dotés en nombre de magistrats : 3 procureur pour 100.000 habitants (moyenne européenne 11,1), "alors qu'il a plus de missions qu'il-

leurs : on lui demande aussi d'avoir des missions d'assistance éducatives et de traiter les affaires civiles et pas uniquement pénales".

10,7 juges pour 100.000 habitants (22,7 en moyenne pour les pays européens). 32,5 fonctionnaires de justice pour 100.000 habitants contre 71,5 en moyenne en Europe... "On considère que 400 postes de juges sont vacants", ajoute-t-elle. Sans compter que depuis 2010, le nombre d'affaires jugées aurait augmenté de 25%, sans hausse des effectifs. "On n'a pas retenu les leçons de l'affaire d'Outreau", estime-t-elle. Sans prendre la défense du juge Burgaud, "c'était un dossier parmi une centaine qu'il avait sur son bureau, et qu'on lui demandait de traiter rapidement. Il y a eu des erreurs de procédure et on ne va pas refaire le procès, mais cette

affaire aurait mérité une décharge à plein temps".

Mais l'indépendance de la justice est à ce prix. "C'est le fondement même de la séparation des pouvoirs que de ne pas dépendre de l'exécutif pour son financement".

La réforme de la justice, "celle du XXI^e siècle, alors qu'on est déjà en 2014", risque de mettre à mal le tribunal de Saint-Omer, selon Virginie Valton. Le tribunal des Prudhommes sous la direction d'un magistrat professionnel, les divorces confiés directement aux avocats, et après le transfert du tribunal de commerce de Saint-Omer vers Boulogne-sur-Mer, les tribunaux d'instance et de grande instance pourraient être supprimés au bénéfice des voisins, de taille plus importante... "Mais à part ça, c'est un beau métier !"

GR